



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de  
l'alimentation, de  
l'agriculture et de la  
forêt**

**Bourgogne-Franche-  
Comté**

Service régional de l'alimentation

## **Compte-rendu de la réunion de la section végétale du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale du 09 avril 2025**

**Etaient présents :**

Christophe Blanc	DRAAF BFC
Jérôme Boyer	DRAAF BFC
Oliver Tournay	DRAAF BFC
Dominique Crozier	DRAAF BFC
Maxime Duchet-Annez	DRAAF BFC
Vincent Lavier	Chambre régionale d'agriculture de BFC
Jacques de LOISY	Chambre d'agriculture de Côte d'Or
Rébecca Perraud	Chambre d'agriculture de Côte d'Or
Nathalie Vigneau	Chambre d'agriculture du Jura
Amrane Chabanne-Chaouche	Chambre régionale d'agriculture de BFC
François Lavrut	Chambre d'agriculture du Jura
Florent Bidaut	Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
Agalé Gander	SVJ
Johanna Couraudon	ASTREDHOR
Patrice Prost	FREDON BFC
Marie-Charlotte Paput	FREDON BFC
Geoffroy Couval	FREDON BFC
François-Michel Bernard	IFV
Thierry Vuaille	SEMAE Est
Nathalie Vigneau	Chambre d'agriculture 39
Emeric Courbet	Chambre d'agriculture 70
Laurence Gaudin	Coordination rurale 89
Nicolas Maillet	Confédération paysanne
Alex Sontag	FRSEA BFC
Bruno Parisot	Coordination rurale
Laurence Godin	Coordination rurale
Rémi Dupuis	Coordination rurale
Charlotte Huber	CAVB
Caroline Raillant	Verdir BFC
Franck David	Département de l'Yonne
Christian Deschamps	Département de l'Yonne
Jean-Philippe Guillemin	Institut Agro Dijon
Mathieu Chatelet	Coopérative Bourgogne du sud

**Etaient excusés :**

Jérôme Gaujard	Confédération paysanne
Pierre-Edouard Colliex	Préfet du jura
Romain ROYET	Préfet de la Haute-Saône
Laurent SEGUIN	Département de la Haute-Saône
Gérôme FASSET	Département du Jura
Franck DAVID	Département du Jura
Michaël MUHLEMATTER	Chambre d'agriculture de la Haute-Saône

Christophe Blanc ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et en présentant l'ordre du jour.

**1- Présentation du bilan sanitaire 2024 de la flavescence dorée de la vigne**

Marie-Charlotte Paput après avoir rappelé les 5 piliers de la lutte, présente le bilan sanitaire 2024 des différents vignobles de la région.

Jacques de Loisy demande si les foyers découverts en Côte d'Or sont à mettre en relation avec ceux de Saône-et-Loire.

Marie-Charlotte Paput répond qu'il est peu probable que ce soit des viticulteurs ou des prestataires de service qui soient à l'origine de la dissémination de la maladie entre les deux départements.

Nicolas Maillet demande l'évolution du % d'analyses positives à la flavescence dorée entre 2023 et 2024.

Marie-Charlotte Paput indique qu'en 2023 le % d'analyses positives était de 6 et de 8 en 2024 (10% en 2022).

Remi Dupuis, s'interroge sur l'importance donnée à la flavescence dorée qui fait moins de dégâts que la maladie du Bois Noir ou de l'Esca.

Marie-Charlotte Paput, Charlotte Huber et Dominique Crozier précisent qu'à la différence de la maladie du Bois Noir ou de l'ECSCA, la flavescence dorée est une maladie de quarantaine au niveau de la réglementation européenne particulièrement épidémique. Dans le cadre du plan national « déperissement du vignoble » des recherches et des expérimentations sont financées pour mieux connaître ces maladies et pour trouver des mesures de lutte et/ou de prophylaxie. Le nombre de matières actives homologuées au niveau européen est tendanciellement à la baisse et qu'il est de plus en plus difficile de mettre au point des méthodes de lutte chimiques.

**2- Présentation du projet d'arrêté préfectoral 2025 de lutte contre la flavescence dorée et son vecteur en BFC**

Dominique Crozier présente le projet et indique que ce dernier sera mis à la consultation du public à partir du 10 avril, pour une période de 3 semaines. Il précise qu'une réunion spécifique de la commission technique flavescence dorée sera réunie le 11 avril pour définir collectivement le

positionnement du nouveau produit phytosanitaire homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée dans la stratégie de lutte.

Patrice Prost précise que les huiles minérales paraffiniques risquent d'être retirées de l'homologation au niveau européen.

Charlotte Huber indique qu'adapter la lutte selon la situation sanitaire des différentes zones contaminées est une bonne chose et que cela limite fortement le recours aux produits phytosanitaires. Elle précise que certains organismes de gestion et de défense des appellations viticoles de Bourgogne demandent la poursuite des expérimentations de lutte sans traitement insecticide, avec le renforcement des mesures de lutte prophylactiques, notamment sur les communes de Fuissé et de Vergisson et de les mettre en place dans les nouvelles communes qui en font la demande. Elle indique que la Bourgogne doit être une région pilote dans ces expérimentations.

Dominique Crozier répond que les services de l'état sont favorables à la mise en place de la lutte sans traitement insecticide dans les secteurs peu contaminés. Le projet d'arrêté de lutte reconduit l'expérimentation sur les communes de Vergisson et de Davayé (zone nord). Quant à la commune de Fuissé située sur le front des contaminations par apport aux communes du Beaujolais fortement contaminée, l'expérimentation ne doit pas être reconduite pour limiter l'extension vers le nord de la maladie.

Nicolas Maillet indique qu'il faut travailler sur les expérimentations à 0 traitement pour « sortir de la chimie ». Il faut trouver des protocoles de lutte hors traitement. La situation actuelle n'est pas tenable à moyen terme. Il réitère sa demande de mise en ligne sur le site de la DRAAF les résultats du suivi des piégeages de cicadelle.

Dominique répond qu'il faut avoir une approche épidémiologique à plus grande échelle que le stade communal qui n'est pas pertinent pour raisonner la lutte contre la flavescence dorée. Les résultats des piégeages de cicadelles seront mis en ligne dès qu'un problème technique sera résolu, certainement avant la fin de la semaine.

François-Michel Bernard précise qu'il est erroné de parler d'expérimentation pour les zones de lutte sans traitements insecticides. Toute expérimentation repose sur des hypothèses scientifiques que l'on cherche à vérifier avec la mise en place d'un protocole rigoureux.

### **3- Présentation du bilan de l'application de la lutte raisonnée contre les campagnols en lien avec le Fond de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE)**

Geoffroy Couval présente le bilan de la lutte raisonnée contre les campagnols.

Alex Sontag demande si c'est le même contenu du BSV prairies qui est diffusé dans la presse agricoles de la région. Il demande que la FRDSEA soit ajoutée à la liste de diffusion du BSV.

Geoffroy indique que c'est la reprise in extenso des contenus des BSV prairies qui est repris dans la presse agricole locales et répond favorablement à la demande d'ajout de la FRDSEA à la liste de diffusion du BSV.

Alex Sontag demande si les contrats de lutte contre les campagnols sont identiques selon les régions.

Geoffroy Couval répond par l'affirmative.

Patrice Prost précise qu'en AURA la région apporte une aide financière aux exploitants qui signent des contrats de lutte avec la FREDON AURA.

Johanna Couraudon demande à ce que les messages sur les campagnols soient également diffusés dans le BSV horticulture - pépinières.

Alex Sontag demande les raisons explicatives du montant moyen alloué par le FMSE soit plus important dans le Doubs que dans les autres départements de la région.

Geoffroy Couval explique que c'est le recours plus fréquent au décompacteur qui explique la différence des aides moyennes entre départements, son utilisation étant plus chère.

Alex Sontag remarque que le nombre d'exploitations engagées dans la lutte raisonnée stagne, voire régresse surtout parmi les jeunes exploitants. La robotisation de la lutte la rendrait moins contraignante. Il demande si le projet de mise au point du robot continue ou est à l'arrêt.

Geoffroy Couval répond que grâce à l'obtention d'un financement de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) le cahier des charges est en cours d'élaboration et qu'en 2026 un premier prototype de robot sera développé.

#### **4- Bilan 2024 sanitaires des principales productions végétales de la région et bilan des différentes éditions des Bulletins Santé Végétale (BSV)**

Amarane Chabanne-Chaouche et les différents animateurs des filières présentent la situation sanitaire et font le bilan du fonctionnement des cellules d'analyse de risque.

Dominique Crozier indique que la demande formulée par Bio Bourgogne – Franche-Comté d'intégrer la cellule d'analyse de risque de la filière viticole a été acceptée par la Directrice de la DRAAF en concertation avec le président de la chambre régionale d'agriculture.

Suite aux interrogations de Florent Bidaut sur la compétence technique des membres de la cellule d'analyse de risque, Dominique Crozier répond que personne n'a jamais remis en cause les compétences des membres et précise que par essence et pour avoir une vision partagée la plus large possible de la situation sanitaire, les cellules d'analyse de risque ont vocation à intégrer des organismes et établissements qui en font la demande.

#### **5- Présentation du contrôle de second niveau des Bulletins Santé Végétale.**

Jérôme Boyer, après un rappel sur les objectifs et la grille d'évaluation des BSV de la note de service du 31/01/2023, présente la méthodologie utilisée pour l'évaluation des BSV et pour le choix de la culture retenue (maïs) pour 2024. Et il indique que les points critiques observés pour les BSV 2023 ont été en grande partie corrigés mais il faut rester vigilant.

#### **6- Le suivi des organismes de quarantaine par le réseau BSV.**

Avec l'obtention d'un financement par le BOP206 à hauteur de 15 000 euros, il est proposé aux réseaux des BSV de mettre en place des pièges pour détecter l'éventuelle présence de :

- Filière maïs : *Popillia japonica* et *Spodopetra frugiperda* ;
- Filière vigne : *Popillia japonica*.

Alex Sontag prend la parole et remercie l'administration et les organisations professionnelles pour leurs investissements dans la gestion des organismes réglementés du domaine végétal et déplore que dans le domaine de la santé animale que les positions et propositions des professionnels soient moins prises en compte.